Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

1. **Débitrice: S. & P. Construction Sàrl**, 1963 Vétroz
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
   20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
   10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des Faillites dès le
   20 novembre 2015 :
   1.L'inventaire.
   2.L'état de collocation.
   3.La décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en justice contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO.
   4.La décision de l'administration de la faillite de ne pas intenter action révocatoire.
   Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
   1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire (notamment art. 32 al. 2 OAOF) concernant les biens insaisissables.
   Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
   2.Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera accepté (art. 250 LP).
   3.Se prononcer sur la proposition de l'administration de la masse en faillite de renoncer à introduire action en justice selon 827 CO.
   4.Se prononcer sur la proposition de l'administration de la masse en faillite de renoncer à introduire action révocatoire.
   Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant
   -l'action en justice contre les fondateurs et les organes de la société
   -l'action révocatoire
   au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite.
   Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites de Conthey.
   But social : Exploitation d'une entreprise de construction et génie civil, ainsi que tous travaux et services y relatifs, notamment maçonnerie, béton armé, démolition, rénovation, aménagement extérieurs, commerce, importation, exportation, commercialisation de tout matériel et matières premières nécessaires à l'entreprise; toutes opérations mobilières, immobilières et financières convergentes.

   Office des faillites du district de Conthey
   R. Vergère, préposé
   1963 Vétroz

02484483